

ABATTEMENTS POUR DIFFERENCE DU NEUF AU VIEUX

Le tableau ci-dessous est établi en fonction des expériences des experts maritimes et s'applique essentiellement aux navires de plaisance à utilisation "courante" **(1)**. En ce qui concerne les navires de compétition ou de location, l'expert ajustera les taux du tableau en fonction de ses investigations.

Ce document est établi à titre indicatif. Seul l'expert qui a vu le matériel est habilité à établir une valeur de celui-ci, même si elle ne correspond pas à ce tableau. L'expert devra justifier son choix.

MATERIELS	DMV	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	> 10 ans ou DMV		
Navires à voile		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65		VR	
Navires à moteur(s)		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70		VR	
Moteurs IB Diésel	15	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55		- 10 %/an VR	
Moteurs HB/IB essence	10	10	20	30	40	50	60	70	80	85	90		- 10 %/an VR	
Transm. Ligne arbre	15	10	15	20	25	30	35	40	50	60	70		- 10 %/an VR	
Transm. V + ligne arbre	15	10	15	20	25	30	35	40	50	60	70		- 10 %/an VR	
Transm. Z Drive	10	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55		- 10 %/an VR	
Transm. Sail Drive/Pod	15	10	15	20	25	30	35	40	50	60	70		- 10 %/an VR	
Hélices	20	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50		- 5 %/an VR	(2)
Batteries	5	20	40	60	80	100								
Auxiliaires mécaniques	20	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50		- 5 %/an VR	
Auxiliaires électriques	15	10	15	20	25	30	35	40	50	60	70		- 10 %/an VR	
Peintures extérieures	5	20	40	60	80	95							- 10 %/an VR	
Vernis extérieurs	3	30	60	90									- 10 %/an VR	
Selleries/tauds extérieurs	5	20	40	60	80	95							- 10 %/an VR	
Peintures intérieures	10	10	20	30	40	50	60	70	80	90	95		- 10 %/an VR	
Vernis intérieurs	6	15	30	45	60	75	90						- 10 %/an VR	
Selleries intérieures	10	10	20	30	40	50	60	70	80	90	95		- 10 %/an VR	
Balcons/filières rambardes	15	10	15	20	25	30	35	40	50	60	70		- 10 %/an VR	(3)
Accastillage de pont	15	10	15	20	25	30	35	40	50	60	70		- 10 %/an VR	
Winchs, enrouleurs	15	10	15	20	25	30	35	40	50	60	70		- 10 %/an VR	
Mâts espars métalliques	20	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50		- 5 %/an VR	
Gréement dormant	10	10	15	20	25	30	35	40	50	60	70		- 10 %/an VR	
Gréement courant	5	20	40	60	80	95							- 10 %/an VR	
Voiles	7	15	30	45	60	80	95						- 10 %/an VR	
Annexes gonflables	8	15	30	45	60	80	95						- 10 %/an VR	(4)
Annexes rigides	15	10	15	20	25	30	35	40	50	60	70		- 10 %/an VR	
Matériel de sécurité	10	10	20	30	40	50	60	70	80	90	95		- 10 %/an VR	
Survies	12	10	15	20	25	30	40	50	60	70	80		- 10 %/an VR	
Electronique de navigation	8	15	30	45	60	80	95						- 10 %/an VR	

DMV : Durée moyenne de vie

VR : Valeur résiduelle à dire d'expert

Au delà de 12 ans, l'expert sera habilité à établir une valeur résiduelle du navire tel qu'il existe ou tel qu'il a été reconstruit et surtout tel qu'il a pu l'expertiser, à flot, à terre, à l'aide de tous les moyens à sa disposition. Il devra les décrire et établir les limites de ses investigations.

RENOI (1)

UTILISATION COURANTE >> Utilisation en plaisancier lambda, 50/100 heures/an, 3 semaines en été, pas au dessus de force 4, pas les jours de pluie, etc....
Ces chiffres sont à adapter en cas d'utilisation plus intensive; régates, charter, etc....

RENOI (2)

Les chiffres concernent une hélice standard classique, en bronze, fixe, avec 2, 3, 4 ou 5 pales.
Pour tous les autres types, hélices à mise en drapeau, bec de canard, en résine, en alu, en acier, l'expert adaptera ces valeurs en fonction de ses investigations.

RENOI (3)

15 ans est une valeur moyenne. DMV des filières beaucoup plus courte que celle des balcon (30 ans ?) ou des chandeliers très exposés, des rambardes et balustrades.
L'expert adaptera ces valeurs en fonction de ses investigations.

RENOI (4)

Les chiffres concernent les annexes gonflables standard PVC de chez Bigship, Uship et autres Accastillage Diffusion.
Pour les annexes Hypalon et autres, l'expert adaptera ces valeurs en fonction de ses investigations.